

CONCOURS D'ILLUSTRATION

« SAVE THE PLANET »

ECOLE NATIONALE D'EDUCATION POPULAIRE - Rentrée 2021

ARTICLE 1 / ORGANISATEUR ET DURÉE DU CONCOURS

ENEP Ecole Nationale d'Éducation Populaire, dont le siège social est situé au 51 rue de la Filature 87350 Panazol, organise un concours d'illustration intitulé : "SAVE THE PLANET, ECOLE NATIONALE D'EDUCATION POPULAIRE RENTRÉE 2021" dont le gagnant sera désigné par l'équipe pédagogique de l'ENEP. **Le concours se déroulera du mercredi 14 avril 2021 à 14 h au mercredi 30 juin 2021 à 14h** (date et heure française de connexion faisant foi). Les noms des gagnants seront annoncés le vendredi 9 juillet 2021.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Instagram ou tout autre organisme.

ARTICLE 2 / TERME DU CONCOURS

Pour l'ENEP, il est important de mettre en avant une pédagogie accès sur l'éducation populaire, qui revendique des valeurs fortes. L'ENEP souhaite affirmer son identité et renforcer son engagement auprès du jeune public. Nous souhaitons mettre en avant des talents et l'engagement de tous.

Pour participer à ce concours il vous est demandé de créer une illustration (manuelle ou numérique) reprenant une des valeurs forte de l'ENEP et pour laquelle nous voulons davantage sensibiliser notre public à savoir : la protection de l'environnement.

Pour cela, chaque participant devra réaliser une illustration avec pour thème / valeur : la protection de l'environnement. Vous devrez intégrer dans cette illustration le texte « save the planet ».

L'illustration pourra comporter autant de couleurs que vous le souhaitez. Aucune restriction n'est liée au choix de la police d'écriture et taille du texte « save the planet ».

L'illustration devra nous être transmise par email à l'adresse suivante : elodie.pinto@enep.fr avant le mercredi 30 juin 2021 à 14h. Le fichier devra être réalisé dans un format carré, d'une dimension de 40 x 40 centimètres. Que la création soit manuelle ou numérique, le fichier devra être envoyé en format JPEG de résolution 300 dpi.

Le logo de l'ENEP sera apposé par nos soins à l'illustration gagnante, en bas du visuel.

ARTICLE 3 / CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Ce concours est gratuit et ouvert à toute personne physique âgée de 16 à 25 ans, résident en France et à l'étranger, quelle que soit sa nationalité. Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au jeu.

La participation au concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des termes et conditions du présent règlement.

Le concours est limité à une seule participation par personne (par exemple : même nom, prénom, date de naissance et adresse email). La participation au concours est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot à la personne désignée gagnante.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du participant.

Ce concours se déroule exclusivement par email du mercredi 14 avril 2021 à 14 h au mercredi 30 juin 2021 à 14h. Pour valider sa participation, chaque participant doit dûment s'inscrire en nous faisant connaître par email sa participation (nom, prénom, date de naissance et adresse email), accompagné du présent document (règlement suivi du contrat de diffusion et autorisation parentale si le participant est mineur) daté et signé, en mentionnant dans l'objet du mail « participation concours save the planet ».

ARTICLE 4 / DESIGNATION DES GAGNANTS

L'ENEP désignera par un jury composé de l'équipe pédagogique les gagnants parmi l'ensemble des participants. Les critères retenus seront les suivants :

- respect des valeurs de l'ENEP : protection de l'environnement
- créativité
- intégration cohérente et visuelle de « save the planet »

ARTICLE 5 / DOTATIONS

Les dotations du tirage au sort sont les suivantes :

Le gagnant du concours se verra attribuer :

- un bon d'achat d'une valeur de 200 (deux cent) euros à valoir au sein de la Fnac
- une formation générale BAFA (module 1) d'une valeur de 295 (deux cent quatre vingt quinze) euros, valable jusqu'au 15 juillet 2022
- une reproduction de son illustration
- un tote bag

Les participants en deuxième et troisième place se verront attribuer :

- une formation générale BAFA (module 1) d'une valeur de 295 (deux cent quatre vingt quinze) euros
- un tote bag
- un T-shirt de l'ENEP

Les participants en quatrième et cinquième place gagnant se verront attribuer :

- un T-shirt de l'ENEP

ARTICLE 6 / REMISE DES DOTATIONS ET MODALITÉS D'UTILISATION DES DOTATIONS

L'ENEP contactera uniquement par courrier électronique ou par téléphone, les gagnants et les informera de leur dotation et des modalités à suivre pour y accéder. Aucun courrier ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné. Les gagnants devront répondre dans les sept (7) jours suivants l'envoi de ce courrier électronique ou appel téléphonique.

ARTICLE 7 / UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants au concours bénéficient auprès de l'ENEP, d'un droit d'accès, de rectification (c'est-à-dire de complément, de mise à jour et de verrouillage) et de retrait de leurs données personnelles. Les informations personnelles des participants sont collectées par l'ENEP uniquement dans le but du suivi du concours et sont indispensables pour participer à celle-ci.

ARTICLE 8 / UTILISATION DU VISUEL GRAPHIQUE

En participant à ce concours et en ayant dûment daté et signé ce document, l'ensemble des participants verra son illustration exposée lors d'un vernissage de l'ENEP au siège social à Panazol (87350). La date de ce vernissage n'est à ce jour pas définie.

Le gagnant du concours verra son illustration utilisée sur des supports de communication pour promouvoir les valeurs de l'ENEP à savoir : site internet, réseaux sociaux, signature d'email, campagne d'affichage, campagne vidéo, dérivé de produits (tote bag ou autre)...

ARTICLE 9 / RESPONSABILITÉ

L'ENEP ne saurait être responsable des erreurs éventuelles portant sur les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au concours. L'ENEP décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale.

L'ENEP ne saurait être responsable de toute copie ou inspiration d'une œuvre quelconque de la part des participants.

ARTICLE 10 / LOI APPLICABLE

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu concours les soumet à la loi française.

CONTRAT DE DROIT DE DIFFUSION

Le participant déclare être majeur (plus de dix huit ans). Si le participant est mineur, une autorisation des parents ou des représentants légaux est obligatoire.

Le participant s'engage à remettre son illustration par email.

Le participant confirme que quel que soit l'utilisation, le genre ou l'importance de la diffusion de son travail, la rémunération de celui-ci est fixée à 0 (zéro) euros. Cette rémunération est définitive et le participant reconnaît être entièrement rempli de son droit et renonce en conséquence à toute demande ultérieure de rémunération complémentaire.

L'ENEP s'engage à respecter en toutes circonstances le travail réalisé par le participant et donc à n'apporter aucune modification à son travail (mis à part à apposer le logo de l'ENEP en bas du visuel comme indiqué dans le règlement du concours).

Le gagnant du concours cède les droits d'utilisation de son illustration à l'ENEP et ce durant 1 an à compter du 9 juillet 2021, date de l'annonce du gagnant par le jury. L'illustration du gagnant pourra ainsi être reproduite sur tous les supports de communication de l'ENEP (numérique, papier, textile...) et intégrée à tout autre matériel (vidéo, animation...) connus ou à venir.

L'ENEP, comme le gagnant doivent toujours en cas d'utilisation de l'illustration faire apparaître en légende ou sur un texte de présentation :

- Pseudonyme du participant / l'ENEP
- Lien du site internet ou du Facebook de l'ENEP ou de l'Instagram du participant / de l'ENEP
- Utiliser le hastag : #enep

Il appartient à l'ENEP et au gagnant de veiller à la sécurité du stockage de l'illustration afin d'éviter toute forme de piratage informatique.

Le gagnant autorise l'usage à des fins promotionnelles et ce à titre gracieux de l'illustration. De ce fait le gagnant accepte que l'ENEP diffuse son illustration sur tous supports de communication toujours en veillant à nommer le gagnant.

L'ENEP, fait à Panazol le 14 avril 2021.

Mme/M _____

Fait à _____ le ____/____/____

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e), Madame / Monsieur _____, demeurant

_____ et agissant en qualité de mère / père, autorise ma fille / mon fils _____ à participer au concours « Save the planet » de l'ENEP.

Mme/M _____

Fait à _____ le ____/____/____

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »